

Études littéraires africaines

CHITOUR Marie-Françoise, *Politique et création littéraire dans des romans africains d'expression française post-indépendance*, 2 tomes, 522 pages, Thèse de doctorat nouveau régime, soutenue le 25 juin 1998 à l'Université de Cergy-Pontoise sous la direction du Pr. B. Mouralis



Christiane Chaulet-Achour

Numéro 6, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1042135ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1042135ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'Étude des Littératures africaines (APELA)

ISSN

0769-4563 (imprimé)

2270-0374 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chaulet-Achour, C. (1998). Compte rendu de [CHITOUR Marie-Françoise, *Politique et création littéraire dans des romans africains d'expression française post-indépendance*, 2 tomes, 522 pages, Thèse de doctorat nouveau régime, soutenue le 25 juin 1998 à l'Université de Cergy-Pontoise sous la direction du Pr. B. Mouralis]. *Études littéraires africaines*, (6), 39–40.
<https://doi.org/10.7202/1042135ar>

même temps très ouvert, grâce notamment à une conclusion originale et stimulante : il y est rappelé que la recherche littéraire sérieuse se satisfait mal d'une approche lénifiante de la création artistique, laquelle se dissimule encore souvent derrière l'apparent renouvellement de la mode critique.

■ Pierre SOUBIAS

■ CHITOUR MARIE-FRANÇOISE, *POLITIQUE ET CRÉATION LITTÉRAIRE DANS DES ROMANS AFRICAINS D'EXPRESSION FRANÇAISE POST-INDÉPENDANCE*, 2 TOMES, 522 PAGES, THÈSE DE DOCTORAT NOUVEAU RÉGIME, SOUTENUE LE 25 JUIN 1998 À L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE SOUS LA DIRECTION DU PR. B. MOURALIS.

A partir d'œuvres (treize auteurs et vingt-deux romans) s'inscrivant dans une période comprise entre 1968 et 1988 et concernant plusieurs pays (les auteurs sont Camerounais, Congolais, Guinéens, Maliens, Sénégalais et Zaïrois), la thèse s'interroge sur la question des rapports entre réalité et fiction : la question de la transposition du réel africain - plus précisément politique -, "transfiguré" par le travail d'écriture.

La première partie de la thèse s'organise autour des catégories textuelles qui permettent de saisir la spécificité d'une création : l'espace et les itinéraires parcourus, les personnages avec un accent sur les présidents et les intellectuels, le temps des récits et son traitement narratif. La manière d'user de ces catégories dévoile le regard particulier que le créateur nous transmet. La démonstration converge vers une thématique centrale : la dénonciation des indépendances truquées et la contestation des pouvoirs en place.

La seconde partie s'intéresse aux discours "étrangers" au texte romanesque, insérés dans la fiction, comme des articles de presse ou de la documentation. Avec leur insertion et les différentes manifestations intertextuelles, étudiées également, ils participent au "brouillage" des effets de réel, déjà constaté dans la partie précédente. De plus les frontières entre genres littéraires s'estompent ainsi que les frontières entre les deux grands registres d'expression, oral et écrit. Le déplacement de certains mythes, la transgression de l'énonciation traditionnelle, la présence d'autres expressions comme le grotesque pictural, la musique et le théâtre, les dérives fantastiques et carnavalesques renforcent le pouvoir de la fable.

La troisième partie s'intéresse aux notions fondamentales de subversion et de distorsion qui caractérisent le travail de l'écrivain à travers son système de métaphorisation, les proverbes, les motifs baroques et burlesques. Une esthétique nouvelle se met en place qui investit la langue de références inhabituelles empruntées aux cultures africaines.

Au terme de cette étude se dégagent les sens pluriels qui naissent de cette jonction en texte du réel et de l'imaginaire et de cette écriture du

métissage et de la rupture. La thèse a bien rempli son contrat qui était de mettre en valeur l'historicité textuelle des romans : partir des textes pour y lire l'Histoire ; non seulement en tant que faits attestés mais aussi en tant que mise en forme esthétique qui témoigne d'une historicité. On y appréciera les nombreuses analyses ponctuelles dans tel ou tel roman ; des notes qui ne sont pas seulement le lieu de références bibliographiques mais qui ouvrent des pistes de recherche suggestives ; d'excellents passages comme ceux sur le désert (pp. 34-41), sur la boue (p. 57 et sq.), sur le mythe d'Antigone et le personnage d'Estina Bronzario (pp. 225-233), sur la peinture et le grotesque (pp. 278-295), sur les proverbes (pp. 417-444). La thèse est une mine de références bibliographiques.

■ Christiane CHAULET-ACHOUR

■ FEDERINI, FABIENNE, *L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE 1848. UNE LECTURE DE VICTOR SCHOELCHER*, PARIS, L'HARMATTAN/MONTRÉAL, L'HARMATTAN INC., 1998, 108 p.

Cet ouvrage constitue une mise au point bien documentée sur le rôle joué par Victor Schoelcher lorsque ce dernier fait adopter par le Gouvernement provisoire le décret du 27 avril 1848.

Dans une première partie, F. Federini rappelle les raisons qui, en dépit de quelques exceptions (l'abbé Grégoire, Condorcet), ont conduit les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis les députés de la Constituante comme ceux de la Législative, à écarter les esclaves des colonies des droits nouveaux ainsi définis et à s'accommoder du Code noir dont les principales dispositions sont bien analysées. Elle rappelle à cette occasion l'influence très forte des milieux coloniaux qui ne pouvaient accepter l'abolition et souligne que l'abolition décidée par la Convention le 4 février 1794 tient plus au "contexte politique" (p. 45) international (menaces sur les possessions françaises) qu'à la volonté d'appliquer un principe moral et philosophique.

Ce rappel permet à F. Federini de mieux situer, dans la deuxième partie de son étude, l'action et la pensée de Victor Schoelcher. Elle montre bien en particulier les limites des tentatives réformatrices de la monarchie de Juillet dans la mesure où celles-ci sont dictées par le souci de répondre aux révoltes d'esclaves beaucoup plus que par une véritable volonté abolitionniste. Sur ce plan, d'ailleurs, l'idée dominante est que l'abolition doit être progressive et s'accompagner d'une indemnisation des propriétaires d'esclaves, comme on le voit avec la loi Mackau de juillet 1845. Nommé en mars par le Gouvernement provisoire issu de la révolution de février 1848 président de la Commission chargée de faire des propositions sur l'abolition de l'esclavage, Schoelcher fait prévaloir trois idées essentielles : abolition immédiate, accession à la citoyenneté des anciens esclaves, refus de